

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Délibération  
2018\_96**

**OBJET :**

**Commission n°1**

**Signature d'une  
convention de  
subvention avec la  
Mission locale du  
DOUAISIS**

**Présents à l'ouverture  
de la séance :**

Titulaires présents : 38

Suppléants présents : 2

Procurations : 10

**Nombre de votants : 50**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 19 heures, le Conseil communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à NOMAIN, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 21 mars 2018, conformément à la loi.

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2<sup>ème</sup> vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4<sup>ème</sup> vice-président

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6<sup>ème</sup> vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7<sup>ème</sup> vice-président

M. Sylvain CLEMENT, 8<sup>ème</sup> vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9<sup>ème</sup> vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10<sup>ème</sup> vice-présidente

M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M.

Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, Mme Laure

LEFEUVRE M. Amaury DUFOUR, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, Mme Marie-Hélène

BACLET, M. Régis BUE, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis MELON, M.

Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, Mme Marie

CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Fabrice BALENT, M. Christian

LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Luc LEFEBVRE

M. Gérard NOCK, suppléant de M. Jean DELATTRE

Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT

**Ont donné pouvoir :**

M. Luc FOUTRY, 3<sup>ème</sup> vice-président, procuration à M. Eric MOMONT

M. Guy SCHRYVE, procuration à M. Frédéric PRADALIER

M. Michel DUFERMONT, procuration à M. Luc MONNET

M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX

Mme Caroline MARLIERE, procuration à Mme Marie CIETERS

M. Benjamin DUMORTIER, 5<sup>ème</sup> vice-président, procuration à Mme Marion DUBOIS

M. Pierre CROXO, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS

Mme Isabelle DRUELLE, procuration à M. Bruno RUSINEK

M. Bernard ROGER, procuration à M. Jean-Pierre FERNANDEZ

Mme Jeannette WILLOCOQ, procuration à M. Sylvain CLEMENT

M. Benoît BRILLON, (procuration à Mme Laure LEFEUVRE de la délibération n°CC\_2018\_80 à 103)

**Absents :**

M. Jean DELATTRE, M. Jean-Claude COLLIERIE, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Thierry BRIDAULT, M.

Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-Christine DEGAYE, M. Frédéric SZYMCZAK,

Mme Ingrid VERON, Mme Annick MATTON,

**Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 mars 2018**

*Délibération 2018\_96*

**COMMISSION N°1**

**Signature d'une convention de subvention avec la Mission locale du DOUAISIS**

**Le Conseil Communautaire**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2013 portant création de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT issue de la fusion des communautés de communes du PAYS DE PEVELE, CŒUR DE PEVELE, ESPACE EN PEVELE, SUD PEVELOIS, du CAREMBAULT et le rattachement de la commune de PONT-A-MARCQ,

Considérant que les anciennes communautés de communes COEUR DE PEVELE, et ESPACE EN PEVELE adhéraient à la MISSION LOCALE.

Que celle-ci a pour objectif d'informer, accueillir et contacter soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes existants tous les jeunes de 16 à 25 ans résidant sur son territoire d'intervention qui ne sont pas scolarisés, et en priorité les jeunes demandeurs d'emploi.

Considérant que la nouvelle communauté de communes PEVELE CAREMBAULT se substitue de plein droit dans les droits de ses anciennes structures, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Que, de ce fait, la Mission Locale a sollicité de la CCPC le versement d'une subvention de 46 552 € au titre de l'année 2018.

Que cette subvention est calculée pour moitié en fonction du nombre d'habitants et pour moitié en fonction de la moyenne du nombre de jeunes en contact avec la Mission locale les cinq dernières années.

Vu le projet de convention de subvention relative au fonctionnement de la Mission locale du DOUAISIS.

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Décide par 50 voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 50 VOTANTS.**

- D'octroyer une subvention de 46 552€ à la Mission locale du DOUAISIS au titre de l'année 2017
- D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec la Mission locale du DOUAISIS.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DEJAVERNIER

